

IVAN GOBRY

# LOUIS VIII

1223~1226

FILS DE PHILIPPE II



HISTOIRE  
DES

ROIS

DE  
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication





Histoire  
des Rois de France

## DU MÊME AUTEUR

### Chez Pygmalion

*La Reine Christine*, 1999.  
*Pépin le Bref*, 2001.  
*Louis I<sup>er</sup>*, 2002.  
*Louis VII*, 2002.  
*Philippe I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Louis VI*, 2003.  
*Clotaire I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Philippe III*, 2004.  
*Clotaire II*, 2005.  
*Eudes*, 2005.  
*Robert II*, 2005.  
*Dagobert I<sup>er</sup>*, 2006.  
*Charles II le Chauve*, 2007.  
*Charles III le Simple*, 2007.  
*Henri I<sup>er</sup>*, 2007.  
*Louis IV*, 2008.  
*Lothaire*, 2008.  
*Louis V*, 2009  
*Saint Augustin*, 2004.  
*Dictionnaire des papes*, 2008.

### Chez d'autres éditeurs

*Clovis le Grand*, Régnier, 1995.  
*Frédéric Barberousse*, Tallandier, 1997.  
*Les Premiers rois de France. La Dynastie des Mérovingiens*, Tallandier, 1998.  
*La Civilisation médiévale*, Tallandier, 1999.  
*Charlemagne*, Le Rocher, 1999.  
*Les Capétiens*, Tallandier, 2001.  
*Louis XI*, Tallandier, 2001.  
*Charles VII*, Tallandier, 2001.  
*Mathilde de Toscane*, Éd. Clovis, 2002.  
*La Gloire des Capétiens*, Éd. Godefroy de Bouillon, 2007.  
*Le Baptême de Clovis*, Éd. Bernard Giovanangeli, 2008.

IVAN GOBRY

Histoire  
des Rois de France

# LOUIS VIII

*Fils de Philippe II*

1223-1226



Pygmalion

Sur simple demande adressée à  
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,  
vous recevrez gratuitement notre catalogue  
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

---

© 2009 Pygmalion, département de Flammarion  
ISBN 978-2-7564-0248-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE  
*AU TEMPS DU PÈRE*





# I

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE (1187-1199)

Le règne de Louis VIII fut court : à peine plus de trois ans. Aussi ce roi n'est-il guère mémorable dans la suite des Capétiens. D'autant plus qu'il est éclipsé par deux géants de sa lignée : son père Philippe Auguste, qui régna quarante-trois ans, et son fils saint Louis, qui en régna quarante-quatre. Près d'un siècle à eux deux, de part et d'autre de ces trois années fugitives.

Pourtant, ce ne fut pas seulement durant son propre règne que Louis VIII s'illustra, mais également pendant celui de son père. Avant d'occuper le trône de France à l'âge de trente-six ans, il se signala hardiment et glorieusement comme héritier du trône, par sa sagesse, par sa bravoure, par sa loyauté. Des qualités qui lui valurent son surnom léonin. D'ailleurs, ce fut sous le règne de son père qu'eut lieu son mariage, qu'il épousa cette belle et forte personnalité que fut Blanche de Castille. Il fut son époux durant vingt-trois ans avant d'accéder au trône. Neuf de ses enfants naquirent quand il était seulement héritier ; de sorte que son héritier Louis eut l'avantage de connaître son aïeul Philippe, qu'il perdit quand il avait neuf ans.

## LOUIS VIII

Louis VIII le Lion mourut jeune : il n'avait pas atteint quarante ans. Mais ce fut une vie bien remplie.

Ce jeune et vaillant roi, par sa longue carrière, rejoint la noblesse et la gloire des grands Capétiens qui l'ont précédé. Robert II, Henri I<sup>er</sup>, Philippe I<sup>er</sup> avaient été des rois médiocres, légers, instables, sans grand projet ; de quoi compromettre la dynastie capétienne. Louis VI la releva, Louis VII continua l'œuvre de son père, Philippe Auguste les dépassa par la fidélité de sa politique et l'ampleur des résultats. Louis VIII, digne fils de son père, traça la voie à Louis IX et à Philippe III. Le treizième siècle français, qui a gagné son illustration par cette dynastie, doit le compter parmi les souverains qui ont opéré cette réussite.

Philippe Auguste avait commencé fort jeune sa carrière de roi et d'époux. Il faut bien employer le terme de carrière pour ce dernier état, car le mariage royal était un mariage politique, qui conditionnait à la fois les alliances et le sort de la progéniture. Roi à l'âge de quinze ans, Philippe épouse aussitôt Isabelle de Hainaut, qui en avait à peine dix. Affaire politique. Il n'avait jamais vu sa fiancée, qui d'ailleurs n'avait pas l'âge de la séduction. Mais il devait trouver un double avantage à cette union précipitée. D'une part, l'alliance de la maison de Flandre, c'est-à-dire du puissant comte Philippe de Flandre, sans postérité ; et de son beau-frère Baudouin V de Hainaut. D'autre part, la mainmise sur la dot de la princesse, l'Artois, ancien comté carolingien, augmenté de plusieurs places des États de Philippe : Saint-Pol, Saint-Omer, Hesdin, Lens. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, était bien aise de cette alliance. Le jeune roi Philippe, qui était déjà son filleul et pupille, devenait son neveu. Ce qui lui permettait d'exercer le rôle de régent et de diriger les affaires de la France.

Cette initiative fut tenue secrète jusqu'au dernier moment, au point que le roi et la petite princesse furent mariés clandestinement, en avril 1180, dans une abbaye

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE

près de Bapaume. Les auteurs de cette union étaient certains de déplaire à la fière et dominatrice reine mère, Alix de Champagne, troisième femme de Louis VII, qui avait exercé une grande partie du pouvoir pendant les dernières années de règne de son époux. Elle avait pour elle un puissant parti féodal dans ses frères : Guillaume, archevêque de Reims ; Henri, comte de Champagne et de Brie ; Thibaud, comte de Blois et de Chartres ; Étienne, comte de Sancerre. Alix prétendit même que le mariage était nul, puisque contracté par deux mineurs sans le consentement du conseil du royaume. Mais cette protestation ne trouva aucun écho.

Les partisans d'Isabelle répliquaient que cette jeune fille était une descendante de Charlemagne. Ce n'était pas un mince argument à cette époque où la dynastie carolingienne gardait un prestige inégalé. En effet, Baudouin V de Hainaut était arrière-petit-fils de Baudouin II, comte de Hainaut, lequel était un descendant de Judith, fille de Charles le Chauve. Par sa grand-mère Alix de Namur, Isabelle était descendante directe du roi Louis IV de France. Liens certes lointains, mais suffisants pour que Philippe Auguste déclarât qu'il épousait une princesse carolingienne.

La reine était trop jeune pour avoir aussitôt une progéniture. Or, c'était là, avant même le rôle des alliances politiques, celui que le roi réclamait d'elle. Il attendait avec impatience la naissance d'un héritier. Mais, au bout de quatre ans d'union, elle n'avait pas encore enfanté. Fut-ce lui qui perdit patience, ou la reine mère, qui continuait de détester cette bru imposée, qui le lui suggéra ? Philippe constitua un conseil de la couronne pour lui demander, avec peu de conviction semble-t-il, de trouver une cause de nullité de mariage. En échange, il projetait de procurer à la reine répudiée le plus prestigieux époux qu'elle voudrait bien choisir. Mais Isabelle se cabra : jamais elle n'accepterait un tel marché. Meilleur époux que politicien, Philippe s'inclina.

## LOUIS VIII

Il avait eu raison. Le 5 septembre 1187, alors que la reine avait dix-sept ans, ce qui était encore suffisamment jeune pour être mère, elle mit au monde un enfant de sexe masculin. On lui donna le nom de Louis, celui de son grand-père paternel, comme Philippe portait le nom de son arrière-grand-père, premier du nom. La famille royale habitait alors l'hôtel de la Cité, où s'élève actuellement le palais de justice, résidence des premiers Capétiens, issus d'Eudes, comte de Paris, après avoir été celle des Mérovingiens. Il n'avait rien d'un palais, même si Robert II et Louis VII en avaient amélioré l'intérieur ; les autres rois, toujours à voyager ou à guerroyer, n'avaient guère besoin de se plaire dans cette demeure de leur capitale.

Ce fut une grande liesse dans la nation, surtout à Paris. Non seulement les Grands, mais le peuple aussi, suivaient avec intérêt et sympathie les affaires royales, surtout quand il s'agissait de la naissance d'un prince. Or, celui-là était l'héritier du trône de France, le futur roi. L'avenir de la dynastie était assuré.

Mais il était important que la reine mît encore au monde un ou deux fils. La vie était précaire, même pour les princes. Plusieurs rois capétiens avaient vu leur fils aîné mourir, et s'étaient empressés de proclamer pour leur successeur le cadet. Ainsi Robert le Pieux avait perdu son fils Hugues, déjà consacré, et lui avait substitué Henri I<sup>er</sup>. Louis VI le Gros avait pleuré la mort de son aîné, Philippe, lequel avait été remplacé par Louis VII.

Le roi et le peuple attendirent donc la nouvelle maternité d'Isabelle. Il y en eut une double en 1190. Mais la reine mourut en mettant ses jumeaux au monde. Elle avait vingt ans, et le petit Louis en avait trois. Quelques jours plus tard, les jumeaux trépassèrent à leur tour.

Les auteurs du temps ne nous ont fourni que des renseignements parcimonieux sur ce prince infortuné qui avait perdu si jeune une mère radieuse et admirée de tous. Un

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE

évêque de Tournai nous rapporte qu'il était frêle de stature, blond et de teint pâle. Un chanoine de Tours en fait la même description. Qui à cette cour guerrière se préoccupait étroitement de sa santé ? À trois ans, puis à quatre ans, on craint pour sa vie, au point que le clergé de Paris ordonne des processions pour obtenir du Ciel la guérison de l'héritier.

S'il tenait de sa mère la grâce et la blondeur d'un enfant du Nord, il avait hérité de l'ardeur combative de son père. Il aimait se mesurer en combats singuliers qui, même fictifs, devenaient dangereux. Au point qu'il fallut lui interdire de participer aux tournois. Dès l'âge de dix ans, c'était un fin cavalier.

Philippe Auguste, incité en cela par Étienne de Tournai, abbé de Sainte-Geneviève et parrain de l'enfant, tint à donner à son fils une éducation complète. C'était une tradition chez les Capétiens. Hugues Capet avait confié son fils Robert II le Pieux à l'école de Reims, où il reçut un enseignement de toutes les disciplines sacrées et profanes de Gerbert, le clerc le plus savant de son temps. Quand on lit la somme des matières qu'il ingéra, on se demande ce qui lui restait de temps pour apprendre les arts guerriers et l'équitation. Philippe I<sup>er</sup> envoya son héritier, Louis VI le Gros, à l'école d'Estrée, où il fut enseigné par les moines de Saint-Denis. Il y resta dix ans, de telle sorte que ses maîtres en firent un parfait humaniste avant l'heure. Celui-ci fit à son tour donner une éducation complète à son fils Louis VII, qui, élève à Saint-Victor de Paris (abbaye à la fondation de laquelle son père avait participé), savait autant de théologie qu'un évêque.

Le roi Philippe appela à l'hôtel royal, pour donner à son fils une culture digne de considération, un certain nombre des meilleurs maîtres du temps. Le moine Rigord, qui a rédigé une biographie de Philippe Auguste, déclare que le jeune Louis est un prince « qui connaît et aime les lettres ».

## LOUIS VIII

Il faut supposer qu'il cultiva ainsi les arts libéraux, c'est-à-dire les belles-lettres qui comprenaient la grammaire latine, la rhétorique et la dialectique. Cette dernière empiétait sur la philosophie, matière étudiée normalement à la faculté de théologie. Dans le domaine de la métaphysique, Philippe Auguste donna pour professeur à son fils Amaury de Bénes, qui passait à ce moment à Paris pour un astre de première grandeur.

Le roi guerrier et chevalier ne pouvait négliger de donner au prince une forte formation dans les arts martiaux et équestres. Il confia ce soin au maréchal Henri Clément, qui l'exerça non seulement auprès du jeune Louis, mais aussi de plusieurs fils de grands vassaux qui vécurent à la cour. Le Lion s'affirma par la suite fidèle à un tel enseignement.

Son éducation religieuse se révéla facile : il fit honneur spontanément et fidèlement aux vertus morales et religieuses dans lesquelles l'entretenait particulièrement Guérin. Un personnage haut en couleur, homme de foi et de dévouement, d'abord religieux de l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis conseiller du roi, évêque de Senlis et vice-chancelier du royaume.

Dès 1191, Philippe Auguste, veuf depuis un an, chercha une autre épouse. Avec toujours les mêmes motivations qui lui avaient fait épouser la première et qui étaient celles des rois, ses ascendants. Il n'avait qu'un fils, et d'une santé assez fragile. Si la mort lui ravissait ce prince, il lui faudrait aussitôt instituer pour héritier un autre fils. En outre, d'autres fils devenaient pour un roi capétien (contrairement aux Carolingiens) de dévoués serviteurs de la couronne, tant par leurs emplois que par leurs mariages. Ce premier motif se doublait d'un autre, aussi utile en politique étrangère que le premier l'était en politique intérieure. L'épouse du roi (et ensuite les conjoints de ses enfants) était un moyen et un gage d'alliance avec un souverain étranger.

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE

Où trouver la femme qui remplirait ce double rôle ? Pour la fécondité, on ne pouvait en juger à l'avance. Pour l'efficacité politique, il convenait d'envisager la situation internationale. La principale adversaire de la France était l'Angleterre. Ou plutôt, le principal était le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, comme l'avait été son père Henri II. Opposition des intérêts et des personnes qui se poursuivrait sous le règne de Louis le Lion. Guillaume le Conquérant, en devenant roi d'Angleterre, était resté duc de Normandie, titre et pouvoir qu'il avait transmis à ses héritiers. Ces souverains, tout en gardant leur couronne au-delà de la Manche, demeuraient sur le continent des vassaux de la couronne de France. À ces fiefs français, Henri Plantagenêt, devenant Henri II en succédant aux fils du Conquérant, ajoutait ceux dont il avait hérité de ses ascendants français : l'Anjou, le Maine et la Touraine. Enfin, comme il avait épousé Aliénor, fille de Guillaume X d'Aquitaine, divorcée de Louis VII de France, la monarchie anglaise annexait tout le sud-ouest de la France. À la mort d'Henri II, Richard Cœur de Lion, héritier à la fois de son père et de sa mère, possédait dans le royaume de France un ensemble de fiefs plus étendu que le Domaine royal.

C'était, pour le roi français, l'écharde dans la chair. Il n'était plus chez lui sur le sol qu'il tenait de ses ancêtres. La lutte contre l'Anglais occupa tout le règne de Philippe Auguste. Son père avait été plutôt accommodant, lui fut acharné et opiniâtre. Avec lui, la lutte recommença dès 1183, quatre ans avant la naissance de Louis VIII. La discorde vint à propos du Vexin, et elle était inévitable.

Sous Guillaume II et Henri I<sup>er</sup>, l'un et l'autre fils du Conquérant, tandis qu'en France régnaient Henri I<sup>er</sup> puis Philippe I<sup>er</sup>, le Vexin avait été l'objet et le théâtre de luttes incessantes. Henri I<sup>er</sup> de France, chassé en 1031 de son trône par sa propre mère Constance d'Arles, au bénéfice



## LOUIS VIII

de son cadet Robert, ne le retrouva que grâce à l'intervention armée de Robert le Magnifique, duc de Normandie. En récompense, mais à contrecœur, le roi accorda à son secourable vassal le Vexin français. Déloyalement, quatre ans plus tard, il profita du départ du duc Robert pour se réapproprier ce demi-Vexin. Ensuite, Louis VII donna ce même Vexin en dot à sa fille Marguerite, née de Constance de Castille, quand elle épousa Henri le Jeune, fils aîné d'Henri II Plantagenêt. Encore une concession à contrecœur : pour la paix. En 1183, le prince anglais mourut, sans héritier. La dot de sa femme devait retourner à la couronne française, ce que le roi Henri II se garda bien de faire.

Cette année-là, Philippe Auguste, maintenant roi, réclama la dot de sa sœur. Ce que le roi anglais s'abstint d'exécuter. Ce fut alors entre eux, pendant quatre ans, la petite guerre, avec de brèves rencontres belliqueuses et des prises de châteaux. La paix se fit malgré la hargne des belligérants : le pape appelait à la croisade. Le 21 janvier 1188, Philippe Auguste et Henri II décidèrent une réconciliation au bénéfice de la chrétienté. Il fut stipulé que Richard, héritier de la couronne d'Angleterre, qui avait trente ans et était resté célibataire, épouserait la jeune sœur de Philippe, Alix, née comme lui d'Alix de Champagne, et qui avait atteint dix-sept ans.

Mais la guerre recommença dès novembre, cette fois pour une affaire d'honneur. Alix avait été envoyée à Londres pour ses noces ; mais Henri II, au lieu de procéder au mariage de la princesse avec son fils, l'avait violée et la tenait séquestrée. Richard et Philippe firent alliance contre le roi incestueux et parjure qui fut vaincu en Normandie et en Poitou et accepta de faire la paix à Azay-le-Rideau le 4 juillet 1189. Il s'avouait vassal du roi de France, lui payait vingt mille marcs d'argent et consentait au mariage de Richard avec Alix. Mais, pour ne pas retarder le départ de son fils à la croisade, il était entendu que l'union ne

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE

serait célébrée qu'à son retour de Terre sainte. C'était une folle imprudence de la part de Richard. Celui-ci n'eut bientôt plus rien à craindre de son père : ce souverain parjure et libidineux s'éteignit à Chinon deux jours après avoir signé ce traité dont il enrageait. Détesté de tous, il reçut des funérailles à la sauvette.

Richard, devenu roi et l'un des chefs de la nouvelle croisade, préféra se faire couronner avant l'expédition. C'était maintenant celle-ci qui faisait sa seule préoccupation. Aussi fut-ce de grand cœur qu'il décida une ferme alliance avec Philippe de France. Les deux jeunes rois se retrouvèrent avec leur état-major à Vézelay le 4 juillet 1190, un an après le traité d'Azay. Ils établirent un engagement d'assistance mutuelle qui reçut leurs signatures : « Moi, Philippe, roi des Français, envers Richard, mon ami et fidèle vassal. Moi, Richard, roi des Anglais, envers Philippe, mon seigneur et ami. » Philippe avait confié la régence du royaume non pas à son épouse (il était veuf et attendait d'en trouver une nouvelle), mais à sa mère, toujours solide et énergique, et à son oncle Guillaume, l'archevêque de Reims. Il avait alors en toute tranquillité reçu l'oriflamme à Saint-Denis.

Les deux souverains, ayant pris la tête de leur armée, se séparèrent pour s'embarquer, Philippe à Gênes et Richard à Marseille. Ils se retrouvèrent à Messine. Ce fut pour une querelle : Richard, au lieu de faire voile vers Antioche ou Acre, commença par annoncer au roi Tancrède de Sicile qu'il revendiquait son royaume. C'était l'amorce d'un conflit armé qui retarderait la croisade. Mais une autre affaire survint, plus irritante encore pour Philippe Auguste. Un beau jour, débarqua à Messine la reine Aliénor, mère de Richard. Ne tenant pas compte du traité qui liait son fils à Alix de France, elle amenait avec elle Bérengère, fille de Sanche VI le Sage, roi de Navarre, et prétendait la fiancer à Richard. C'était là une excellente occasion de rupture entre la couronne d'Angleterre et la

## LOUIS VIII

couronne de France. Première femme divorcée de Louis VII, elle détestait Philippe Auguste, fils d'une autre femme, et redoutait de le voir un jour prochain le beau-frère de son fils. En outre, Sanche VII, frère de Bérengère, n'ayant pas d'héritier, Aliénor espérait lui voir succéder la descendance de Richard.

Cette combinaison eût ainsi non seulement brisé l'entente entre les deux jeunes rois, mais encore installé la puissance anglaise en Espagne. Philippe fut énergique : il exigea de Richard de conclure avec lui un nouveau traité d'alliance. Pour le reste, on apprit bientôt que Sanche désignait pour héritier le jeune Thibaud IV de Champagne, fils de sa sœur Blanche et de Thibaud III. Aliénor connaîtrait une double déception.

Philippe Auguste ne pouvait plus attendre son engagement en Palestine. Rassuré par le traité que lui avait consenti Richard, et content de mener une expédition séparée, il quitta le 30 mars 1191 ce souverain instable et querelleur et fit voile vers l'Orient. Il aborda Saint-Jean-d'Acre le 20 avril avec ses troupes. Elles étaient nombreuses, de quoi augmenter considérablement la masse des autres chrétiens qui assiégeaient la ville tenue par Saladin.

Richard, lui, connut avant d'arriver une nouvelle aventure. Apprenant que le prince byzantin Isaac Comnène, qui s'était allié à Saladin, s'était rendu maître de Chypre, il débarqua sur l'île, la conquit, s'empara d'Isaac, et se rendit à Saint-Jean-d'Acre où il joignit son armée à celle de Philippe. Les infidèles ne purent tenir : ils se rendirent le 12 juillet 1191.

Ce siège de deux ans avait été meurtrier. Les assiégeants avaient perdu cent vingt mille hommes. Parmi eux, six archevêques, douze évêques, quarante comtes dont trois oncles du roi de France : Thibaud V de Blois, Étienne de Sancerre, Philippe de Flandre. Saladin dut signer un traité humiliant : il payait aux croisés deux cent mille besants

## LE FILS DE PHILIPPE AUGUSTE

d'or, rendait le fragment de la vraie croix qu'il détenait et libérait les prisonniers chrétiens.

Philippe Auguste considéra que cette brillante victoire, à laquelle il avait participé, l'avait acquitté de son devoir envers le pape et l'Église. Déjà les princes croisés se querelaient pour savoir lequel d'entre eux désigner pour roi de Jérusalem, alors que la ville était occupée par les infidèles. Lui était appelé à d'autres devoirs. Non pas qu'il manquât de bravoure ; mais il considérait que le premier de ses devoirs était pour son royaume. Il comptait aussi profiter, pour reprendre la lutte contre l'Angleterre, de l'absence de Richard de son propre royaume, abandonnant le pouvoir à son frère Jean, prince fourbe et incapable. Philippe, malgré les remontrances des évêques et le mépris des princes, réembarqua le 31 juillet 1191, laissant en Palestine dix mille fantassins et cinq cents chevaliers sous le commandement d'Henri III de Bourgogne.

Richard, beaucoup plus passionné que Philippe par cette lutte armée contre les musulmans, resta plus d'une année encore en Terre sainte. Enfin, sachant son allié et ennemi retourné en Europe et n'ignorant pas la déloyauté de son frère Jean, il mesura le danger dont était menacée sa couronne. Il décida à son tour de partir. Le 2 septembre 1192, il conclut avec Saladin une trêve de trois ans qui garantissait aux chrétiens la liberté de pèlerinage aux Lieux saints, et le 9 octobre il remonta sur ses vaisseaux.

Craignant d'être capturé pendant la traversée de la Méditerranée, il se fit débarquer secrètement sur les côtes de Dalmatie et gagna l'Allemagne en habit de pèlerin. De là, il comptait rejoindre un port de la mer du Nord, et retourner ainsi en Angleterre. Il commit l'imprudence de passer par l'Autriche qui n'était alors qu'un duché. Le duc Léopold nourrissait contre Richard une rancune tenace à cause d'une injure qu'il en avait reçue en Palestine. Il y avait en Autriche à ce moment un certain nombre de petits seigneurs qui avaient connu le roi d'Angleterre en Terre

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

*Histoire des Rois de France*  
par Ivan Gobry

*Les Mérovingiens :*

Clotaire I<sup>er</sup>. ◇ Clotaire II. ◇ Dagobert I<sup>er</sup>.

*Les Carolingiens :*

Pépin le Bref. ◇ Louis I<sup>er</sup>. ◇ Charles II. ◇ Charles III.

*Les Capétiens :*

Eudes. ◇ Louis IV. ◇ Lothaire. ◇ Louis V. ◇ Robert II.

Henri I<sup>er</sup>. ◇ Philippe I<sup>er</sup>. ◇ Louis VI. ◇ Louis VII.

Philippe III. ◇ Louis VIII

---

*Les Rois qui ont fait la France*  
par Georges Bordonove

*Les Précurseurs :*

Clovis. ◇ Charlemagne.

*Les Capétiens :*

Hugues Capet, le fondateur.

Philippe Auguste. ◇ Saint Louis.

Philippe le Bel. ◇ Jean II le Bon.

*Les Valois :*

Charles V. ◇ Charles VI. ◇ Charles VII.

Louis XI. ◇ Louis XII. ◇ François I<sup>er</sup>. ◇ Henri II.

Charles IX. ◇ Henri III.

*Les Bourbons :*

Henri IV. ◇ Louis XIII. ◇ Louis XIV. ◇ Louis XV.

Louis XVI. ◇ Louis XVIII. ◇ Charles X.

Louis-Philippe.

Composition et mise en page



N° d'édition : L.01EUCN000257. N001  
Dépôt légal : septembre 2009